

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

Commission pour la technologie et l'innovation CTI Agence pour la promotion de l'innovation

## Communiqué de presse

Date 23.05.2013 Embargo

## Mise au concours des pôles de compétence en recherche énergétique

Avec le message relatif au plan d'action «Recherche énergétique suisse coordonnée», le Conseil fédéral entend renforcer la recherche énergétique pendant les années 2013 à 2016, dans le cadre de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Une des mesures consiste dans la création de pôles de compétence interuniversitaires en recherche énergétique (Swiss Competence Centers for Energy Research, SCCER). La mise au concours de ces derniers est lancée aujourd'hui.

Un montant de 72 millions de francs est prévu pour les années 2013 à 2016 en faveur de la création des pôles de compétence en recherche énergétique. Pendant cette période, le fonctionnement des SCCER sera continuellement évalué en vue de leur reconduction pendant la prochaine période de financement (2017 à 2020), pour autant qu'ils répondent aux objectifs qui leur sont assignés. L'établissement des SCCER est un nouveau moyen pour la CTI de promouvoir l'innovation et de répondre aux défis posés par le tournant énergétique. Outre cela, la CTI table sur son instrument d'encouragement éprouvé: une autre enveloppe de 46 millions de francs est disponible pour l'encouragement ordinaire de projets de recherche et développement dans le domaine énergétique. Les institutions qui ne participent pas à un SCCER peuvent également en bénéficier. La CTI dispose en outre de moyens suffisants pour l'activité ordinaire d'encouragement dans d'autres domaines.

Les SCCER seront établis dans les champs d'action suivants: efficacité énergétique; réseaux et composants; systèmes énergétiques; stockage; mise à disposition de courant; économie, environnement, droit, comportements; concepts, processus et composants efficaces dans les transports; biomasse. Ils ont pour vocation de promouvoir les innovations nécessaires à la mise en œuvre durable de la stratégique énergétique 2050: innovations techniques autant que politiques et sociétales, couvrant tout l'éventail de la recherche fondamentale jusqu'au transfert des résultats sur le marché, en passant par la recherche et développement orientée vers les applications, en créant les capacités nécessaires et en promouvant les idées et les approches les plus prometteuses. L'association de partenaires industriels et publics à un stade précoce est un élément essentiel.

La Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) est chargée de la mise au concours et de l'élaboration des SCCER. Elle a institué à cet effet un comité de pilotage composé de représentants de la CTI et du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) et présidé par Walter Steinlin, président de la CTI. Walter Steinmann, directeur de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), siège au comité de pilotage avec une fonction consultative.

Les requêtes SCCER seront évaluées à l'intention du comité de pilotage par un panel d'évaluation international présidé par Andreas Umbach, président et CEO de

Landis + Gyr SA, Zoug. Le panel d'évaluation a en outre pour mission d'assurer l'évaluation et le suivi des SCCER pendant la phase opérationnelle et de formuler des recommandations à l'intention du comité de pilotage.

Les requêtes doivent être déposées à la CTI d'ici le 9 juillet 2013, dernier délai. Les contrats avec les premiers SCCER devraient pouvoir être conclus dès la fin 2013.

## **Contact / renseignements:**

Lukas Kauz, CTI, Communication, tél. Tel. +41 31 322 83 63